



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 janvier 2011  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Seizième session

Point 7 de l'ordre du jour

### Situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

## Lettre datée du 9 décembre 2010, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent d'Israël

Je tiens par la présente à appeler votre attention sur un entretien avec le Ministre de l'intérieur du Hamas, Fathi Hamad publié le 1<sup>er</sup> novembre 2010 dans *Al Hayat*, le quotidien arabe établi à Londres, dont l'agence France-Presse a rendu compte.

Le 28 décembre 2008, l'État d'Israël, pour se défendre, a engagé l'opération Plomb durci en réaction à plus de 12 000 tirs aveugles de roquettes Qassam, missiles Grad et obus de mortier lancés à partir de la bande de Gaza contre des civils israéliens dans le sud d'Israël. Ainsi qu'en attestent les divers rapports distribués par l'État d'Israël, tout a alors été fait pour garantir que la conduite des hostilités soit conforme au droit des conflits armés. L'opération a pris fin le 18 janvier 2009.

Au lendemain de l'arrêt des hostilités, l'État d'Israël a fait des déclarations publiques et publié des rapports selon lesquels, sur les 1 166 combattants décédés (chiffre estimatif), 609 étaient classés comme appartenant à l'aile radicale du Hamas, et 100 autres comme appartenant à d'autres organisations radicales. L'État d'Israël n'a eu de cesse d'exprimer ses regrets pour toutes pertes civiles.

Les estimations israéliennes ont été vivement critiquées, notamment par plusieurs médias, certains États Membres de l'ONU et le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). À la lumière d'informations et de chiffres dénués de fondement émanant de l'organisation terroriste Hamas, d'autres groupes radicaux et d'organisations non gouvernementales palestiniennes, l'État d'Israël a été accusé à tort de cibler délibérément la population innocente et des biens civils.

Aujourd'hui, pour la première fois depuis la fin de l'opération Plomb durci, un dirigeant du Hamas a annoncé publiquement le nombre véritable de pertes estimées de militants du Hamas et d'autres organisations terroriste. Dans son entretien avec *Al Hayat*, M. Hamad a déclaré:

«Ils disent que la population a souffert de cette guerre, mais le Hamas ne fait-il pas partie de la population? Le premier jour de la guerre, Israël a ciblé des postes de police et 250 martyrs ont été tués, qui appartenaient au Hamas ou à d'autres factions.

En outre, entre 200 et 300 combattants des brigades d'*Al-Qassam* (branche armée du Hamas) et 150 autres membres des forces de sécurité ont péri en martyrs.».

Je crois, M. le Président, que la déclaration précitée se passe de commentaires. Israël maintient ses estimations initiales des pertes subies pendant l'opération Plomb durci et réitère ses profonds regrets pour les pertes civiles.

Je vous serais reconnaissant, M. le Président, de bien vouloir faire distribuer de texte de la présente lettre comme document Conseil des droits de l'homme à sa seizième session.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Aharon **Leshno Yaar**

---